

Le Temple de Saillans : un témoignage d'une histoire singulière.

A première vue, en dehors de l'église St Géraud et d'une salle du conseil dans une mairie du XIXe siècle, le village de Saillans n'est pas de ceux qui regorgent de sites et monuments historiques classés. Probablement parce qu'au cours des siècles et en dépit d'une riche histoire locale on n'a pas toujours pris soin d'éviter les destructions intempestives ou de valoriser à leur juste mesure plusieurs vestiges archéologiques ou bâtiments patrimoniaux. Le Temple protestant de Saillans a fait évidemment parti de ceux-là. Il a été reconverti en « espace culturel » mais il est toujours porteur d'une histoire singulière qu'il serait regrettable d'oublier.

Il faut pour cela se rappeler qu'au cours du XVIe siècle sous l'influence de disciples de Valdo puis de Luther, les doctrines de la Réforme se sont largement répandues dans le Dauphiné et particulièrement dans le Diois.

Ce siècle fut aussi, en conséquence, celui des guerres de religion auxquelles le village de Saillans n'a pas échappé.

En 1573, soit un an après le massacre de la St Barthélémy (Paris, 24 août 1572) les troupes protestantes et catholiques s'affrontaient brutalement pour s'emparer à tour de rôle du village.

En ces temps troublés et sanglants l'épisode d'une percée dans les remparts de Saillans par les troupes protestantes de Claude de Mirabel a donné son nom à l'actuelle rue de la Brèche.

Toutefois, bel exemple de tolérance en des temps tumultueux, on a constaté que les deux cultes, catholique et protestant, ont par la suite longtemps cohabité au sein de la population « saillantinoise ».

Même s'il ne subsiste aujourd'hui aucune trace visible, l'existence d'un premier temple protestant est attestée à Saillans, dès le XVIe siècle, sur l'emplacement de l'actuelle « place centrale ».

Par la suite, après la promulgation de l'Edit de Nantes (Henri IV, 13 avril 1598) les commissaires exécuteurs nommés en Dauphiné pour le recensement des églises réformées pouvaient constater, dans leur rapport remis au roi le 9 novembre 1599, qu'à Saillans « depuis longtemps les catholiques font en toute liberté l'exercice de leur religion et aussi ceux de la R(eligion) P(rétendue) R(éformée) en toute liberté et sans contredit et en bons compatriotes ». Ce qui les décida à autoriser l'exercice des deux cultes à Saillans.

Un état de grâce qui ne devait pas durer.

Le conflit entre religions était en fait beaucoup plus politique que proprement religieux.

« Ces Huguenots, vois-tu, sont une vraie république dans l'État (...) si une fois ils avaient la majorité en France, la monarchie serait perdue (...) ils établiraient quelque gouvernement populaire qui pourrait être durable ». Alfred de Vigny, *Cinq Mars* (1826).

Les affrontements furent longtemps larvés.

Mais dès le 29 novembre 1683 et donc deux ans avant la révocation effective de l'Edit de Nantes (Louis XIV, octobre 1685), préparée de longue date par les arrêtés successifs de 1651, 1665, 1675, 1682, l'intendant du Dauphiné pour le parti catholique François Bochart de Champigny associé à l'évêque de Die Gabriel de Cosnac obtient du Conseil du roi la suppression de tout exercice religieux réformé dans les diocèses de Valence et de Die. Avec la démolition simultanée de 80 temples sur 92 existants dont ceux de St Julien, St Andéol et St Etienne en Quint, de Poyols, de Bouvières, de Menglon, de Vesc, de Lèches, de Comps, de Saillans, d'Espenel et de Vercheny.

Toutes choses annonciatrices de la période dite du désert marquée par un exode massif des protestants de la région vers la Suisse, la Hollande, la Prusse ou l'Angleterre et par d'incessantes persécutions contre les réfractaires à une abjuration forcée (Dragonnades ; condamnation des pasteurs à la peine de mort ou aux galères, enfermement des femmes à la Tour de Constance (Aigues-Mortes), et des hommes à la Tour de Crest.

Toutefois, en 1692, on pourra toujours dénombrer 140 familles protestantes à Saillans pour 181 familles catholiques. Et après l'Edit de tolérance (Louis XVI, 1787) les protestants pourront à nouveau se réunir, sans se cacher, dans des maisons privées.

En 1811, après la Révolution et l'établissement de la liberté de conscience par la Convention on pourra compter 365 protestants à Saillans.

Leurs syndics réclament alors à la municipalité un édifice pour exercer leur culte et un logement pour leur pasteur. Mais ils doivent se contenter d'une somme de 100 francs « pour le loyer de la maison qui leur sert de temple. » (Emplacement non identifié)

Bientôt, en 1817, le consistoire de Crest et sa section de Saillans décideront de la construction d'un nouveau temple. Il sera bâti dans l'actuelle rue Faubourg du Temple en 1818 et inauguré en 1824.

Pour des raisons non élucidées (quid de la loi de 1905 sur la relation entre l'État et les églises ?) ce bâtiment cessera d'être convenablement entretenu à partir des années 1970-1980.

En 1990 il sera désaffecté pour raisons de sécurité et cédé en 2001 à la communauté de communes du Pays de Saillans.

En 2010 cette collectivité le réhabilitera en « espace culturel » avec aménagement d'une salle de spectacle et deux ateliers d'artistes.

En 2014 la propriété du bâtiment ainsi rénové sera transférée à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.